

Comment les noms islandais sont-ils composés ? Existe-t-il l'équivalent de notre nom de famille et comment le reconnaître ?

Réponse apportée le **09/07/2012** par LIMOGES Bibliothèque francophone multimédia – francophonie, fonds régional

Il n'existe pas de nom de famille en Islande.

Les Islandais ont un prénom, auquel ils rajoutent en général le prénom du père (quelquefois celui de la mère) suivi du suffixe -son (fils de) si c'est un garçon ou bien -dottir (fille de) si c'est une fille.

Ainsi l'écrivain Gunnar Gunnarsson a comme prénom Gunnar et le prénom de son père également Gunnar + -son = Gunnar Gunnarsson (Gunnar fils de Gunnar).

Ceci explique pourquoi en bibliothèque les livres d'auteurs islandais sont classés au prénom.

Les dispositions linguistiques des lois islandaises sont particulières au sein de l'ensemble scandinave.

D'après l'article de Julie Toury, du site Réponse à tout (Groupe Fleurus Presse) :

» Ce système de patronyme était autrefois commun aux pays scandinaves, mais seule l'Islande continue de l'appliquer.

La loi islandaise est même stricte à ce sujet.

Avant 1925, il était légal d'adopter un nouveau nom de famille.

Depuis 1925, seuls les Islandais pouvant justifier d'un droit d'héritage sur un nom ont l'autorisation d'en changer «

<http://www.reponseatout.com/insolite/culture/les-islandais-non-t-pas-de-nom-de-famille-a1010533>>

Le site du Ministre de l'Intérieur islandais publie un résumé des dispositions prises concernant les noms islandais (en anglais) :

<https://www.stjornarradid.is/raduneyti/nefndir/nanar-um-nefnd/?itemid=e219adf8-4214-11e7-941a-005056bc530c>

Les islandais doivent obligatoirement choisir un prénom pour le nouveau-né, dans une liste préétablie de prénoms pour les garçons et pour les filles. Sinon une demande doit-être soumise à un comité islandais des noms : <https://urlz.fr/jrb0>

Si vous désirez des explications sur les cas particuliers ou les exceptions, vous pouvez vous référer à l'article ci-dessous : http://fr.wikipedia.org/wiki/Nom_islandais>

Si vous souhaitez connaître la loi sur les noms de personne du 17 mai 1996 :

http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/islande-loi.htm#Loi_sur_les_noms_personnels>

Cordialement,

Eurêkoi – Bibliothèque francophone multimédia de Limoges

<https://www.eurekoi.org>